



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2016**

L'An Deux Mil Seize et le 29 Janvier, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur André BERNOS, Maire.

Présents : André BERNOS - Anne-Marie BARRERE – Yves MOITY - Sylvie ANQUETIN- Pierre CANDALOT DIT SECALOT - André ETCHEGOIN - Annie ETCHEGOYHEN – Bernard HALTY - Maurice MARTINEZ - Martine SEMPIETRO - Béatrice ZAGO.

Absents excusés : Patou LENDRES (procuration à Yves MOITY) - Frédéric PALACIO (procuration à André ETCHEGOIN) - Alain PIERRINE (procuration à Sylvie ANQUETIN).

Absente : Carole IRLIK.

Secrétaire de séance : Sylvie ANQUETIN.

ORDRE DU JOUR

1- 2016-1 RPI AGNOS-GURMENÇON-BIDOS
Informations communales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-23 et R 2121-9, le procès verbal de la séance du Conseil Municipal Extraordinaire du 14 Décembre 2015, transmis à l'ensemble des membres, n'a fait l'objet d'aucune remarque :

Aucune objection n'étant soulevée le Procès-verbal est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

2016-1 RPI AGNOS-GURMENÇON-BIDOS

En cohérence avec la délibération concernant la défense des RPI ruraux du 14 Décembre 2015,

Le Conseil Municipal vu les prévisions futures d'effectifs et après en avoir délibéré

DECIDE la création d'un RPI avec les Ecoles de GURMENÇON et de BIDOS tel que stipulée sur le document remis par le DASEN lors de la réunion du 18 janvier 2016..

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes Administratifs et financiers.

Voté à l'unanimité

Fin du Conseil Municipal 19h50

La secrétaire de séance :
S. ANQUETIN

Arrêté le présent Procès Verbal du Conseil Municipal du 29 Janvier 2016 à 1 délibération.

2016-1 RPI AGNOS-GURMENÇON-BIDOS